

Angoulême, le Mardi 13 Septembre 2016

MAIRIE de GARAT

Mr Jean- Marc CHOISY, Maire
133 rue du Docteur Jean Bouillaud
16410 GARAT

Nos réf. :
Direction Développement Economique des Territoires
E0160911 FC/EG

REÇU LE
12 3 SEP. 2016

Objet : Projet arrêté PLU – Commune de Garat

Monsieur le Maire,

Au titre des personnes publiques associées, vous nous avez adressé la délibération d'arrêt du PLU de la commune de votre commune.

Après examen des documents reçus et participation à la réunion des personnes publiques associées le 27 avril 2016, nous vous indiquons que nous n'avons pas de remarques majeures à formuler.

Nous soulignons votre intention de consolider le commerce et des services de proximité pour la vitalité économique de ce territoire. Les perspectives démographiques affichées dans ce projet, le positionnement d'une partie de l'appareil commercial au plus près d'un axe routier structurant devraient permettre de conforter cette offre.

Nous prenons note également de l'inscription d'un secteur UXa consacrant la vocation non commerciale de la zone des Chaumes.

Enfin, nous sommes attentifs à ce que la révision du zonage permette de satisfaire aux besoins éventuels de développement des entreprises.

Nos services restant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président



Alain VENTHENAT